

Les élections et après ?

La Commission nationale indépendante de surveillance des élections législatives (CNISEL) a tiré des conclusions en contradiction avec celles de la Commission de surveillance, formée de magistrats – qui, elle, n’a relevé aucune irrégularité. La relative extériorité de la CNISEL par rapport au pouvoir a permis à cette dernière de ne pas avaliser les résultats officiels. C’est ainsi qu’elle a conclu que « les législatives du 10 mai 2012 ont été entachées par de nombreux dépassements et infractions, du début de l’opération jusqu’à sa fin, ce qui a terni sa probité et sa transparence ». Il est désormais prouvé qu’avec le contrôle des élections par l’administration et la magistrature, toutes deux dépendantes du pouvoir, celles-ci ne peuvent être ni libres ni honnêtes, même si le Conseil constitutionnel, comme à son habitude, s’est empressé de les valider.

La satisfaction des puissances occidentales – les Etats-Unis comme l’Union européenne – montre qu’elles sont plus soucieuses de leurs intérêts économiques et géostratégiques que des aspirations des Algériens à un Etat de droit respectueux des libertés démocratiques et des droits de l’homme.

Pourtant la majorité des Algériens a très largement marqué sa désaffection en rejetant ces élections qui les nient en tant que citoyens et ne règlent aucun de leurs problèmes essentiels.

A la veille du cinquantenaire de l’indépendance, les Algériens ont plus que jamais besoin de retrouver l’espérance dans leur pays. Les tensions internes de tous ordres, les périls du contexte régional, les défis de la mondialisation, exigent une refondation de la République algérienne autour d’un pacte national concerté entre les différentes composantes et sensibilités socio-politiques et culturelles du pays. C’est pourquoi, plus que jamais, nous continuerons d’appeler à une réflexion et aux engagements de tous les patriotes pour penser et construire une vraie transition qui restitue le pouvoir à la société : c’est dans cette direction que nous devons tous travailler.

Paris, juin 2012.

Pour le Cercle Nedjma : Mohammed Harbi (professeur d’histoire), Madjid Benchikh (professeur de droit), Aïssa Kadri (professeur de sociologie), Ahmed Dahmani (maître de conférences en économie).

(Contact : cerclenedjma@yahoo.fr)